

Madame,

Cette année, je me suis trouvé dans l'impossibilité de régler la totalité de la taxe foncière relative à mon local professionnel, dont je suis propriétaire. J'ai appelé vos services, et limité à 700 € le prélèvement qui aurait dû être de 1800. Cette situation, causée en premier lieu par le projet immobilier de la mairie de Conflans Sainte Honorine, sur le quartier Paul Brard, me déprime sérieusement depuis 2017, et culmine aujourd'hui. J'ai tardé à vous présenter cette demande de dégrèvement, je vous prie de m'en excuser.

plusieurs raisons à mes difficultés :

- 1) Augmentation exorbitante de la taxe, qui vient s'ajouter à une progression impitoyable depuis plusieurs années (en tout, augmentation de 63 % depuis 2009). Dans un quartier déprécié, victime de la délinquance.
- 2) Le quartier Paul Brard a été en partie vidé de ses habitants par le projet municipal de démolition-reconstruction. La baisse d'activité qui a suivi affecte les résultats des commerçants. Elle a déjà provoqué la faillite de la pharmacie. La fréquentation a encore baissé, de façon continue depuis le début des travaux. L'avenue a été barrée.
- 3) La crise sanitaire avait déjà considérablement réduit l'activité, qui ne s'est que partiellement rétablie. Et depuis mai 2022, je subis un prélèvement de 110 € mensuels pour m'acquitter de mes cotisations urssaf non versées pendant la pandémie (2653 € d'arriérés, jusqu'à avril 2024).
- 4) La crise économique due à la guerre en Ukraine et l'inflation qui en découle, ruinent mon pouvoir d'achat, en augmentant mes dépenses et en diminuant mes revenus, puisque mes clients, tous de condition modeste, doivent sacrifier leur dépense de soutien scolaire.
- 5) J'étais déjà fragile, comme expliqué en 2020 lors de ma demande de dégrèvement de cette taxe foncière. Je vivais au plus juste. À la différence des foyers qui ont de la marge, et peuvent s'accommoder tant bien que mal de cette pression fiscale injuste et grandissante depuis plusieurs années, moi, je ne peux pas.

malgré un mode de vie ascétique

Je roule en vélo six jours sur sept, même l'hiver (24 km par jour, 65 ans). En 2021, j'ai résilié l'abonnement au gaz de mon domicile, où je chauffe une seule pièce, au bois. Il a fait en décembre 7° dans mon logis. Cela fait deux ou trois ans que j'ai renoncé aux fruits rouges, dix ans à la viande et au beurre. Je me contente désormais d'une demi-livre de café par semaine, je ne bois plus qu'un thé par jour, je ne mets plus d'emmental dans mes pâtes. Depuis trois ans je ne renouvelle plus mes vêtements. Depuis trois mois, je choisis chaque semaine entre fruits et légumes. Bien entendu, depuis une dizaine d'années, budgets loisirs, vacances, culture, sont égaux à zéro.

pourtant, je n'ai pas chômé

Depuis mon installation dans ce quartier modeste et sensible, j'ai dû affronter une guerre avec les dealers du quartier que j'ai délogé de mon pas de porte. Ensuite, j'ai dû constater que la municipalité, sans même me demander mon avis ni celui des autres commerçants, avait pondu un projet immobilier dans lequel le bâtiment qui abritait cinq commerces dont le mien (un en moins à présent, la pharmacie), disparaissait.

un réseau local

J'ai restructuré et embelli mon local, et l'ai équipé d'un réseau informatique pour mon projet pédagogique, avec une application logicielle conçue et écrite par moi. J'ai créé une pédagogie à base de jeux et d'entraînement, avec des travaux papier et des travaux sur clavier. Le dernier volet sera une formation aux langages informatiques.

travail social et pédagogique

Mes élèves sont en grande partie issus des familles du quartier, donc très modestes. L'inégalité scolaire (handicap linguistique et culturel) induit souvent la délinquance. Pourtant, depuis 2009, j'ai eu des élèves motivés, et qui ont réussi. Ma triple formation (scientifique, technologique et littéraire) me permet de prodiguer un enseignement éclectique et concret, vivant.

développement durable

J'ai utilisé du bois massif pour mon agencement. Du matériel informatique de récupération. Beaucoup d'astuce technique, une certaine réussite esthétique, un chauffage au bois très performant, économique et écologique. Une économie de vie sobre et peu polluante.

Mais à présent, je ne peux plus être encore plus sobre, à moins de mettre en péril ma santé et ma vie. La pression fiscale est la raison principale de ma clochardisation.

Tout cela est apparemment voué à disparaître. Je suis très déprimé par cette situation. J'avoue avoir baissé les bras devant cette épée de Damoclès au dessus de mon projet. Je suis découragé, pris dans une spirale de pauvreté qui confine à présent à la misère. Mon aspect physique, est de plus en plus déguenillé, ce qui me fait perdre encore des clients : la pression fiscale injuste (taxe foncière sur le local professionnel et CFE exorbitantes au lieu d'être proportionnées à mes revenus) contribue à faire tomber mes résultats, et donc à m'appauvrir. J'ai dû arrêter mon site internet, destiné à ma communication. Je n'ai plus de budget publicité.

Cette pression fiscale est odieuse. J'ai mis toutes mes économies dans l'achat de mon outil de travail, et investi mon temps dans un projet à multiples facettes, qui ne me rapporte plus de quoi vivre modestement, car la puissance publique, qui est la principale cause de mes difficultés, me rackette et parle « d'obtenir le versement rapide de ce montant ». Mais comment ?

Le république exige ; elle veut exercer le droit seigneurial¹, tuer le meunier.

Va-t-elle saisir mon assurance-vie pour supprimer mon seul capital ?

Elle s'élève à 7000 €, aucun versement depuis la souscription et le versement initial en 2017, année où j'ai ainsi placé le reliquat de ma fortune investie en 2009. Dans mon esprit, c'était pour aider ma retraite, qui sera dérisoire (malgré le fait que je cotise, il m'arrive de ne valider aucun trimestre dans l'année). Je cotise d'ailleurs également pour le chômage, auquel je n'ai pas droit. Quant à mes dépenses de santé, nulles, là oui, elles vont peut-être augmenter dans l'avenir (65 ans, et la république macroniste qui m'affame ; je ne soigne plus mes dents ni mes yeux.

Quel serait le montant de ma retraite ?

Vous pouvez partir à la retraite à partir de 65 ans et 4 mois.

En prolongeant votre activité, vous pouvez améliorer le montant de votre retraite.

Départ à **65 ans et 4 mois**
avec **118 trimestres**

pour un montant indicatif de :

474,86 € bruts par mois

Départ à **67 ans**
avec **118 trimestres**

pour un montant indicatif de :

642,05 € bruts par mois

Départ à **71 ans**
avec **164 trimestres**

pour un montant indicatif de :

823,73 € bruts par mois

Va-t-elle saisir mes véhicules pour m'empêcher de travailler, et de me déplacer ?

¹ Voir le texte joint *Exactions*.

J'ai une vieille moto souvent en réparation, une vieille camionnette (indispensable), des vélos (personnel, ou à vendre).

Va-t-elle saisir mon outillage pour m'empêcher de travailler, de construire, de réparer, d'entretenir ?

Mon économie décroissante est liée au fait que je suis mon propre plombier, mon propre mécanicien, mon propre menuisier, etc.

Va-t-elle saisir ma lecture et ma musique pour supprimer mon seul plaisir ?

J'ai des livres (personnels ou à vendre, rien de valeur). J'ai un radio-CD acheté en 2009, et des disques. La musique et la lecture me sont indispensables, c'est mon seul consumérisme.

Va-t-elle saisir mes vêtements ? Certains vêtements neufs à la mode comportent des accrocs. Les miens sont peut-être tendance ?

Cette **exaction**, cette **exécution**, ont lieu dans un pays où les malversations ont porté au pouvoir un pantin de la finance internationale, incompetent et corrompu (MacKinsey n'est qu'un exemple).

Ce que la République me reproche, au fond, c'est d'être propriétaire. Je redoute qu'elle me presse jusqu'à ce que, ruiné, je doive vendre mon bien, dans des conditions très défavorables, puisque le quartier est déprécié, depuis des dizaines d'années pour cause de laxisme d'état, et depuis quelques années, encore plus, pour cause de déplacement de population et de démolition.

Mon initiative atypique pour tenter une restauration scolaire, ne rencontre que cette volonté d'anéantissement. Malheur aux vaincus. Salauds de pauvres.

La taxe d'habitation, qui a été supprimée par Macron par calcul démagogique et par stupidité politique, était une taxe proportionnée. Les pauvres ne la payaient pas. La taxe foncière, la CFE également, devraient être elles aussi proportionnées aux revenus du contribuable, ou de l'entreprise. À défaut de cette mesure de bon sens, les propriétaires pauvres doivent perdre leur bien, et s'appauvrir encore.

Je demande le dégrèvement total de ma CFE, comme obtenu l'année dernière, et un dégrèvement sensible de ma taxe foncière.

Cordialement
Jean-Max Sabatier